

marchandises en boîtes de métal de toute détérioration possible.

"A ce sujet, nous vous faisons observer respectueusement que nous n'acceptons aucune responsabilité pour les boîtes recouvertes de rouille, car elles en sont absolument indemnes lorsque nous les livrons aux clients.

"Nous vous rappelons également que lorsque la rouille a atteint la boîte métallique, elle la ronge rapidement et gagne le contenu qui se trouve perdu."

Respectueusement,

DOMINION CANNERS, LTD.

LE COMMERCE DES GRAINS

La nouvelle clause que l'on vient d'ajouter aux connaissances arrête presque toutes les expéditions

Une nouvelle clause ajoutée aux connaissances et, par laquelle, les compagnies de navigation refusent de prendre la responsabilité des consignations, a complètement démoralisé le commerce du grain à Montréal et en a paralysé l'expédition. Les meuniers et les expéditeurs ne peuvent ni obtenir de consignations ni en expédier. Cette affaire venant après la congestion du fret sur les chemins de fer rend la situation sérieuse.

La clause qui cause tout le trouble est le résultat direct de la grève des mineurs de charbon en Angleterre et une suite de l'arrêt de l'activité des chemins de fer de l'autre côté de l'Océan. Elle se lit comme suit: "Si le déchargement des marchandises à n'importe quel point semble devoir être empêché ou retardé au delà du temps ordinaire par des guerres, des commotions civiles, insurrection, blocus ou autres hostilités, arrêt du travail des charretiers, des employés ou autres, des lockouts par le fréteur ou autres. Le fréteur. Dans l'un ou l'autre cas, la responsabilité du fréteur cessera sans avis aussitôt que les marchandises ou de ramener les marchandises au port d'expédition pour les y placer en entrepôts ou de le décharger à un port quelconque pour les y placer en entrepôts et les expédier ensuite de là à destination, sujettes durant l'exercice de ce privilège à ceci et à tous les autres conditions du consentement du fréteur cessera sans avis aussitôt que les marchandises quitteront le navire et toutes les autres responsabilités comme fréteur ou autrement se termineront, sans avis, aussitôt que les marchandises seront placées en entrepôt ou délivrées au fréteur qui les transportera à destination. Mais le fréteur aura droit sur les marchandises pour le fret et les frais et compensation extraordinaires pour les services rendus dans l'exercice du privilège plus haut mentionné."

La White Star Dominion a été la première compagnie à ajouter cette clause à ses connaissances et aussitôt que cela fut connu des câblogrammes commencèrent à partir du Royaume-Uni, notifiant aux marchands de grains de Montréal, qui étaient sur le point d'expédier des cargaisons de grains, qu'aucune consignation de grain portant ce connaissance ne serait acceptée, les banques d'Angleterre ayant refusé d'accepter ce connaissance, toutes les commandes d'expéditions furent immédiatement contremandées et des télégrammes des Etats-Unis continuent à affluer venant des commissaires américains demandant que les consignations de grains sous le nouveau connaissance soient contremandées jusqu'à ce que la clause soit retirée.

Les marchands locaux disent que la clause est illégale et ne peut être maintenue parce qu'un acte du Parlement connu sous le nom d'Acte du transport par eau ne permet pas une telle loi.

Les agents de la White Star Dominion ont déclaré que leurs ordres étaient venus d'Angleterre et qu'ils devraient les exécuter dans la mesure du possible.

LES PRIX DU SAUMON ROUGE

Une dépêche de Seattle donne les renseignements suivants sur les prix du saumon rouge:

Les conserves de saumon des espèces à prix élevés, bien qu'ayant été vendues rapidement par les empaqueteurs, ne se mettent pas en mouvement aussi facilement, à ces prix élevés, que le commerce l'espérait; il en résulte que les perspectives pour le marché de l'automne 1912 sont un peu incertaines, et l'opinion a été exprimée que le prix du saumon rouge devrait être réduit, cette année, afin de provoquer le mouvement de la production. L'année dernière, le prix était le plus élevé qui ait déjà été atteint; il semble avoir eu pour effet de classer le saumon rouge parmi les articles d'épicerie de luxe, au lieu de le laisser comme aliment courant, et de réduire plus ou moins le volume des ventes.

Bien qu'une forte réduction de prix soit considérée par presque tout le monde comme nécessaire, on pense qu'il est plus que probable que les consommateurs s'étant habitués au saumon rose et en faisant une plus grande consommation tous les ans, le saumon rouge, si sa production est assez forte, devra subir une réduction de prix pour le maintenir à la portée des masses. D'autre part, les saumons sockeye et chinook ne sont empaquetés qu'en quantités limitées, et il est très possible de les maintenir dans la classe des articles d'épicerie de luxe, sans réduire leur vente au-dessous du volume de la production.

Des quantités de commandes pour les conserves de saumon de la production de 1912 sont placées, mais restent sujettes à une approbation des prix, et on considère comme probable que les empaqueteurs, se rendant compte de la situation abaisseront le prix de leur produit à un niveau populaire.

LES VETEMENTS SUR MESURE DE SEMI-READY

Les ateliers de confection Semi-Ready, si unanimement tout-faits, ont organisé un département spécial pour vêtements sur mesure leur permettant l'exécution de n'importe quelle commande dans les cinq jours et même en quatre jours, lorsqu'un jour de repos n'est pas compris dans ce laps de temps. Ce département destiné primitivement à seconder le département des vêtements tout-faits, n'a pas tardé à prendre une extension telle qu'il a dû être réorganisé et réservé exclusivement pour les besoins des commandes sur mesures. A l'heure actuelle, la maison Semi-Ready prépare pour les marchands de confections ou tailleurs ou tout autre commerçant désireux de s'adjoindre cette ligne, un assortiment complet d'étoffes les plus nouvelles, ainsi que des gravures des coupes les plus récentes, elle y joint des carnets d'ordres donnant des explications précises pour l'enregistrement des mesures, bref, elle envoie à ceux qui lui en font la demande, un attirail complet permettant de s'adjoindre un commerce de tailleur. Le détaillant qui n'a à sa charge aucun frais se voit crédité de 30 p.c. sur le montant de tous les ordres qu'il prend. Voilà certes une idée ingénieuse et bien faite pour aider le petit commerçant qui n'a pas le moyen de monter un atelier. Toute garantie est donnée sur la bonne façon et la qualité des étoffes choisies, et ceux qui s'habilleront dans ces succursales, pourrait-on dire, ne manqueront pas d'être pleinement satisfaits. Dans une autre partie de ce journal on trouvera des renseignements détaillés sur la façon de procéder.